

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 11 juillet 2022

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Procédure de remplacement d'un contrat d'assurance
N/D : GDC05-06-01-3244**

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), le 27 juin 2022.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que la procédure de remplacement d'un contrat d'assurance a été modifiée pour la dernière fois en septembre 2013.

Vous pouvez prendre connaissance de cette [procédure](#) sur le site web de l'Autorité.

À titre informatif, nous vous soulignons que les différentes versions du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, RLRQ, c. D-9.2, r. 10 se retrouvent sur le site internet de CanLII : <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-d-9.2-r-10/derniere/rlrq-c-d-9.2-r-10.html#history>.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Télécopieur : 514 873-3090